Date de transmission de l'acte: 08/07/2025
Date de reception de l'AR: 08/07/2025
022-212202147-DE_2025_072-DE
A G E D I

Département des Côtes d'Armor
Commune de Plouézec

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 02 juillet 2025

DATE DE LA CONVOCATION : 27 juin 2025
NOMBRE DE CONSEILLERS :
En exercice : 23
Présents : 17
Votants : 21

Le deux juillet deux mille vingt-cinq, à 20 heures 00,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Armand LE JOUANARD.

Etaient présents : Monsieur Gilles PAGNY, Monsieur Armand LE JOUANARD, Madame Sophie GRAEBER, Monsieur Patrick REMY, Madame Christine FAVENNEC, Madame Véronique ROLLAND, Madame Marie-Françoise MARJO, Monsieur Nicolas HELLO, Monsieur Thierry ANDRE, Madame Joëlle BEAUVERGER, Madame Edith BOCHER, Monsieur Brendan LE FAUCHEUR, Madame Emmanuelle LE JEUNE, Monsieur Stéphane MOIGNET, Monsieur David POMMELET, Monsieur Michel BRULARD, Monsieur Fréderic DUPONT

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés ayant donné pouvoir :
Monsieur David THIESSARD représenté par Monsieur Gilles PAGNY, Madame France HERY représentée par Madame Sophie GRAEBER, Monsieur Erwan SERVIGET représenté par Monsieur David POMMELET, Monsieur Yannick HEMEURY représenté par Monsieur Fréderic DUPONT

OBJET : 3.1Dénomination du parking de Pors Pin en hommage à Pierre LE MERRER

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal qu'une administrée a proposé de dénommer un lieu public (rue ou parking) du nom de son grand-père, Pierre LE MERRER, pêcheur à Islande, afin de lui rendre hommage.

Monsieur le Maire propose de dénommer le parking de Pors pin.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 2121-29 et suivants ;
Vu la proposition de dénomination déposée par une administrée, en hommage à son grand-père, Pierre LE MERRER, pêcheur à Islande ;
Considérant que ce projet contribue à la valorisation du patrimoine maritime local et au devoir de mémoire envers les pêcheurs d'Islande ;
Considérant que la dépense liée à la signalétique est estimée à 300 €, montant prévu dans le budget primitif 2025 ;

Date de transmission de l'acte: 08/07/2025
Date de reception de l'AR: 08/07/2025
022-212202147-DE_2025_072-DE
A G E D I

Après en avoir délibéré, à l'unanimité [illegible]

13 Voix contre : M Armand Le Jouanard, Mme Sophie GRAEBER, Mme Christine FAVENNEC,Mme France HERY, Mme Marie-Françoise MARJO, M Nicolas HELLO, M Thierry ANDRE, Mme Joëlle BEAUVERGER, Mme Edith BOCHER, M Stéphane MOIGNET, M Michel BRULARD, M Frédéric DUPONT, M Yannick HEMEURY

8 Abstentions : M Gilles Pagny, Mme Véronique Rolland, M Patrick REMY, M David Thiessard, Mme Emmanuelle Le Jeune, M David Pommelet, Monsieur Erwan Serviget, M Brendan Le Faucheur

DÉCIDE de rejeter la proposition de Monsieur le maire :

Article 1er :

De dénommer officiellement un lieu public en hommage à Monsieur Pierre LE MERRER;

Article 2 :

Le parking situé à Pors Pin est officiellement dénommé : « Parking Pierre LE MERRER – Pêcheur à Islande »,

Article 3 :
Les services municipaux procéderont à la réalisation et à la pose d'une signalétique appropriée.

Article 4 :
La dépense correspondante, sera imputée au budget primitif 2025,

Article 5 :
Le Maire est autorisé à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

DELIBERATION REJETEE

Le Secrétaire de séance,
Monsieur Brendan LE FAUCHEUR

Le Maire,
Gilles PAGNY,

MAIRIE DE PLOUÉZEC 22470

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'État.